ville de Sains Richaumont

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, CHOPIN Christophe, PROISY Stéphanie, FOUCHER Loïc, ANUSET Jean-Marc, LIEVOIS Michèle, MULET Xavier.
Absent Excusé : Mr ITTELET Robert pouvoir à Mr ANUSET Jean-Marc
Absentes : Mme DROY Nathalie- Mme COULLE Katia

Mme ROY Josette est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2015
- Approbation du Compte de Gestion 2015 du Receveur
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif 2016
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Délibérations à prendre :

- Cotisation 2016 à la Mission Locale de Thiérache
- Acceptation de divers remboursements
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

En présence de Mr MARTIN, Receveur Municipal, le Maire ouvre la séance.
Lecture du pouvoir :
Mr Robert ITTELET à Mr Jean-Marc ANUSET
Mme Josette ROY est élue secrétaire à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2016, et s'il y a des remarques.
Mme LIEVOIS Michèle indique qu'une personne a fait la remarque que le compte-rendu de la séance du 16 mars n'était pas affiché.
Il lui est répondu que suite à une décision prise en son temps par le Conseil Municipal, celui-ci est affiché aux endroits règlementaires, après son approbation lors de la séance suivante de Conseil Municipal.
Pas d'autre remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.

Objet : Vote du compte administratif 2015

En présence de Mr MARTIN, Receveur Municipal.
Le Compte Administratif 2015 sera évoqué par chapitre suite à la commission des finances du 26 mars 2016.
Le Compte Administratif 2015 se décompose ainsi:

Réalisation des Dépenses de fonctionnement :	818 239.44€
Réalisation des Recettes de fonctionnement :	934 594.66€
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :	116 355.22€
Résultat de fonctionnement cumulé 2015 :	518 339.79€

Le Maire : « des questions sur cette section ? »
Pas de question.

Hôtel de Ville ♦ 02120 Sains-Richaumont
Tél. 03 23 60 91 28 ♦ Fax : 03 23 60 31 20
Email : mairie.sains-richaumont@wanadoo.fr

Réalisation des Dépenses d'investissement : 598 259.02€
Réalisation des recettes d'investissement : 557 325.49€
Résultat d'investissement de l'exercice 2015 : - 40 933.53€
Résultat cumulé d'investissement de clôture 2015 : - 91 597.88€
Restes à réaliser en investissement :
Reste à réaliser Dépenses : - 95 276.29€€
Reste à réaliser Recettes : 61 370.04€
Le Maire : « des questions sur cette section ? »
Pas de question.
Après lecture du Compte Administratif 2015, le Maire se retire, Mme Josette ROY, Doyenne d'âge, propose de passer au vote du Compte Administratif 2015.
Vote : pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Le Compte administratif 2015 est voté à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte de gestion 2015 du Receveur Municipal

Mr MARTIN, Receveur Municipal, confirme que le compte de gestion concernant le budget de la commune pour l'année 2015, est conforme à celui du compte administratif 2015 tenu par le Maire.
Monsieur Jean-Pierre VIEVILLE, Maire, propose donc de l'adopter.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal.

Objet : affectation du résultat de l'exploitation de 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr VIEVILLE, Maire, après avoir entendu le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015. Constate que le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :
Résultat de Fonctionnement cumulé : 518 339.79€
Résultat d'investissement cumulé : - 91 597.88€
Restes à réaliser en investissement :
Reste à réaliser Dépenses : - 95 276.29€
Reste à réaliser Recettes : 61 370.04€
==========
Reste à réaliser solde : - 33 906.25€
1068 affectation en réserve : 125 504.13€
REPORT EN FONCTIONNEMENT : 392 835.66€
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Budget primitif 2016 :
Le Budget Primitif est présenté en détail pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Total Dépenses 2016 section de fonctionnement : 1 254 934.66€
Total Recettes 2016 section de fonctionnement : 1 254 934.66€

Total Dépenses 2016 section d'investissement : 1 055 286.17€
Total Recettes 2016 section d'investissement : 1 055 286.17€

Liste des programmes d'investissement 2016 :
LOGO-SITE INTERNET-CHARTE GRAPHIQUE
PROJET AMENAGEMENT CAMPUS SCOLAIRE SECURISATION

Hôtel de Ville ♦ 02120 Sains-Richaumont
Tél. 03 23 60 91 28 ♦ Fax : 03 23 60 31 20
Email : mairie.sains-richaumont@wanadoo.fr

CIMETIERE OSSUAIRE-COLUMBARIUM
REPARATION VITRAUX DE L'EGLISE
REFECTION DES PIERRES DE L'EGLISE
REFECTION RUE DE PUISIEUX (plateau de sécurité rue de la gare)
REFECTION TOITURE SACRISTIE
DRAINAGE EAUX PLUVIALES
ACHAT DE BARRIERES DE CIRCULATION
ACHAT D'OUTILLAGE
DEVISE REPUBLICAINE
EMBELLISSEMENT VILLAGE
ACCESSIBILITE LOCAUX COMMUNAUX (stade)
EQUIPEMENT CUISINE MAIRIE
EAUX PLUVIALES ENTRE LA CITE DU CHATEAU ET LA RUE ST MARCEL
CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS (city - stade)
DISPOSITIF ANTI-PIGEONS A L 'EGLISE
1 PLAQUE COMMEMORATIVE (aux fusillés de 1916)
EXTENTION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COLLEGE
ACHAT DE TABLES D'EXTERIEUR
ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMPACT
ACQUISITION D'UN PODIUM ALU
VC ROUTE DE LEME (plateau de sécurité)
LOGICIEL ON-LINE ELECTIONS
SANITAIRES A L'EGLISE SAINT MARTIN
ILLUMINATIONS DE NOEL
MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MEDIATHEQUE
CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE
REFECTION DE TROTTOIRS
SECHE LINGE AUX VESTIAIRES DU STADE
ETUDE D'UNE SALLE CULTURELLE

Les subventions prévues au budget 2016 seront demandées aux divers organismes.

Objet : Vote des taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales année 2016

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.
Monsieur MARTIN apporte des explications.
Le Maire : « Y a- t-il des questions ? »
Pas de questions ;
Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.
L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux applicable à chacune des taxes directes locales pour 2016,
Vote : pour : 13 contre : 0 abstention : 0 à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de retenir les taux suivant pour l'année 2016 :

Taux de TAXE D'HABITATION :	20,93
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	15,83
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :	29.11

Le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2016

Y a- t-il des questions ?
Réponse : Non.

Hôtel de Ville ♦ 02120 Sains-Richaumont
Tél. 03 23 60 91 28 ♦ Fax : 03 23 60 31 20
Email : mairie.sains-richaumont@wanadoo.fr

Il est décidé de passer au vote :
Vote : pour 10 contre : 1 abstention : 2
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité le budget primitif 2016.
Considérant avoir respecté le travail de la commission des finances du 16 mars 2016, le Maire propose à Mme LIEVOIS d'argumenter sa décision de voter contre le budget ; cette dernière estime que le campus scolaire est très onéreux. Mr MARTIN, trésorier de Vervins, lui explique l'intérêt du campus scolaire et que son investissement et son fonctionnement sont parfaitement maîtrisés.
Mme LIEVOIS Michèle de répondre qu'elle trouve qu'il a beaucoup d'opérations d'investissement et le recours à l'emprunt lui semble démesuré par rapport à la taille de la commune, sans compter que ces investissements ne rapportent rien à la commune.
Mr FOUCHER Loïc intervient : « donc il ne faut rien faire, il faut penser aux ados, le city stade est une bonne opération, il faut avancer. »
Mme LIEVOIS Michèle : « ce n'est pas ce que je dis, il faut avancer, mais anticiper de grosses dépenses sur l'opération « étude d'une salle culturelle », qui n'est encore qu'un projet, semble inapproprié pour notre commune, en plus ça ne nous rapporte rien. »
MR MARTIN Receveur lui répond : « l'investissement dans une commune est un signe de dynamisme, de plus, les taux d'emprunt sont aujourd'hui au plus bas, donc l'opportunité est à saisir. Ce qui ne sera peut -être plus le cas d'ici un an ou deux.
Mr MARTIN : « je vous rappelle aussi, que le but d'une commune n'est pas de conserver ses fonds mais d'investir afin d'œuvrer pour le bien -être de la collectivité. »
Mr ANUSET s'étant abstenu lors du vote du budget expose sa crainte que le taux d'emprunt, aujourd'hui indexé sur le taux du livret A + 0.50% augmente après les 5 ans de taux fixe garanti.
M. Le Maire de lui répondre qu'aucun document relatif au prêt n'est pour l'instant signé. Le taux avancé émane d'une proposition de la caisse d'épargne. Il convenait ici de voter le recours à l'emprunt et non les conditions d'emprunt.

Objet : Cotisations 2016 à la Mission Locale de Thiérache

Le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Thierry THOMAS, Président de la Mission Locale pour l'Emploi en Thiérache. L'adhésion des communes à l'association est identique depuis plus de 10 ans et s'élève à 1,50 euros par habitant. Cotisation 2016 pour la commune 1058 habitants x 1.50€ = 1 587.00€.
Le Conseil Municipal vote : pour : 13 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité accepte de cotiser à la Mission Locale de Thiérache pour l'année 2016 à hauteur de 1 587.00€.

Objet : Acceptation de divers remboursements

Le Maire donne le détail des divers remboursements à porter en recettes au budget primitif 2016 :
Remboursement par le garage LELEU d'un montant de 1 101.95€, concernant le sinistre causé à l'IVECO.
Remboursements des assurances la SMACL :
d'un montant de 2 598.73€ concernant le sinistre causé au muret du cimetière
d'un montant de 339.36€ concernant le sinistre causé au mobilier urbain rue de Faucouzy (panneau giratoire)
Remboursement par INFO TP d'un montant de 1 140.00€ pour double règlement.
Remboursement par GRAS SAVOYE (assurance du personnel) d'un montant de 187.53€ concernant une régularisation de prime pour l'exercice 2015.
Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de porter ces remboursements en recettes au BP 2016.

Hôtel de Ville ♦ 02120 Sains-Richaumont
Tél. 03 23 60 91 28 ♦ Fax : 03 23 60 31 20
Email : mairie.sains-richaumont@wanadoo.fr

- **Synthèse des commissions**

Mr Vincent LAMOUREUX indique qu'après deux réunions du groupe de travail de la charte des chemins communaux, le document est bien abouti il ne reste qu'à le mettre en forme. Il donne lecture des principaux éléments contenus dans cette charte.
Il informe l'assemblée de la probable prise de compétences « communication, numérique- fibre », par la CCTC. Ce projet permettra à toutes les communes de recevoir la fibre numérique en 2 étapes 2017 à 2019 (étape 1) et à partir de 2020 (peut-être 2019) pour le reste.
La prise de compétence implique que les communes adhérentes à l'USEDA ne paieront plus 0.65€ à l'USEDA mais c'est la CCTC qui paiera cette somme directement à l'USEDA. Cette somme sera retirée de l'indemnité compensatrice que les communes perçoivent.
Le financement de cette opération sera mixte. Pour la première étape :

- Très légère augmentation de la fiscalité (24% du financement du projet) = de 1 à 5€/foyer pour les petites communes et jusqu'à 15€ pour les plus grandes = recettes de 52 480€.
- Pour les 51 communes concernées réduction de la compensation = 16%
- Utilisation des fonds de concours « fibre » = 20%
- CCTC = 40%

Mme Annie DOUBLEMARD revient sur le projet micro-crèche. Ce projet initialement porté par Mme LELEU (Porteur privé), évolue vers un portage public.

- **Infos diverses**

Le Maire donne lecture de la lettre reçue le 14 avril de la mairie de ROUGERIES, concernant la décision de ne pas attribuer de subvention au club-ados pour l'année 2016.
Le Maire donne des infos sur l'avancée du projet campus scolaire : la salle de restauration est presque terminée, elle sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2016. La loi NOTRe ne permet plus au Conseil Départemental de verser aux collectivités l'aide de 240€/rationnaire. Les parents devront supporter la totalité du coût des repas. De ce fait, le Syndicat Scolaire a pris la décision de faire venir des repas de l'extérieur plutôt que d'utiliser le service cantine du collège, afin de minimiser le coût du repas.
Le transport piscine ainsi que le remboursement pour la surveillance dans les bus ne seront plus pris en charge par le Conseil Départemental.

- **Questions diverses**

Mr Xavier MULET : *« La Loi NOTRe aura t'elle des conséquences en 2020, sur la compétence de la CCTC concernant le budget du Syndicat des eaux ? »*
Mr MARTIN Trésorier donne des explications mais ne peut être catégorique sur la réponse à apporter.

Séance levée à 22 h 20

Hôtel de Ville ♦ 02120 Sains-Richaumont
Tél. 03 23 60 91 28 ♦ Fax : 03 23 60 31 20
Email : mairie.sains-richaumont@wanadoo.fr